

# **LE LIVRE BLANC**

**Pour l'édition indépendante**

# Pour l'édition indépendante

La contribution présentée ici a été élaborée à partir d'un texte de Francis Combes, qui s'est beaucoup appuyé sur les travaux des États généraux de l'édition indépendante organisés par l'association *l'autre LIVRE* le 29 avril 2005. Ce texte a fait l'objet d'enrichissements de la part de plusieurs éditeurs membres de l'association et a été adopté par le bureau.

La situation dans l'édition évoluant rapidement, il est nécessaire d'indiquer que les informations contenues dans ce document datent d'octobre 2005.

## I – Édition : un état des lieux

Le lecteur qui pénètre dans une librairie peut avoir à bon droit le sentiment que l'édition française se porte bien, qu'elle est riche et diverse.

Il se publie actuellement en effet plus de 60 000 titres par an (contre moins de 40 000 dans les années 1990).

Cette impression de richesse et de diversité que peut donner l'édition française est renforcée par le fait que les images des différentes marques éditoriales ont en général été préservées. Selon plusieurs études, menées notamment par le Syndicat national de l'édition, la France serait riche d'environ 3 000 « maisons d'édition », comptant au moins un titre référencé en distribution.

Mais cette impression est totalement trompeuse. Les récentes statistiques sur l'activité de l'édition, en 2004, permettent de se faire une idée plus juste de la réalité de l'édition française, de ses forces et de ses problèmes. Elle mettent notamment en lumière les inégalités de plus en plus fortes qui caractérisent l'univers du livre et les conséquences que cela a non seulement pour l'exercice de l'activité d'éditeur, mais aussi pour les auteurs, les lecteurs et même pour le rayonnement et la qualité de la vie culturelle.

### 1 – Un univers du livre de plus en plus inégal

#### LE NOMBRE DE TITRES

En 2004, la production en nombre de titres a un peu baissé, mais elle reste élevée. (Les éditeurs français auraient fait imprimer 63 568 ouvrages contre 65 745 en 2003). Cette baisse est essentiellement imputable au fait qu'il y a eu l'an passé moins de réimpressions. Le phénomène est peut-être conjoncturel, mais il mérite d'être suivi de près car le nombre des réimpressions reste un indicateur valable du succès des livres et de l'effort que fait l'édition pour maintenir vivants les fonds éditoriaux. La petite baisse de cette année, en tout cas, n'inverse pas la tendance de longue durée, qui se confirme depuis plus d'une dizaine d'années, à la croissance constante du nombre des titres.

Cet accroissement du nombre des titres paraît plutôt positif. On peut y voir la possibilité donnée à plus d'œuvres de voir le jour. C'est sans doute en partie l'effet des facilités plus grandes que les techniques modernes donnent de réaliser des livres.

Et, comparé au nombre de lecteurs potentiels, on ne peut pas dire qu'il y a « trop » de livres, en tout cas pas trop de bons livres. Du point de vue économique, il n'y a pas encore véritablement de surproduction ; les chiffres indiquent en effet que le marché du livre est encore en progression, le risque n'en existe pas moins.

## **LES VENTES**

En une dizaine d'années, les ventes en nombre d'exemplaires sont en effet passées de 324 millions d'exemplaires à 423 millions.

Ce qui est loin d'être négligeable et corrige l'idée répandue selon laquelle, du fait de la révolution informatique, le livre vivrait ses dernières heures. En fait, le livre n'est pas mort puisque ses ventes augmentent.

Mais dans le même temps que les ventes augmentaient, le nombre des titres a augmenté beaucoup plus, passant de 38 000 en 1990 à 65 000 en 2003, (soit + 71 % ; contre + 30 % seulement pour les ventes).

En fait, l'augmentation du nombre des titres s'accompagne d'une baisse moyenne des tirages. Ceux-ci passant (tous domaines confondus, donc poche et « best-sellers » compris) de 10 000 à 8 000 exemplaires par titre. Ce qui est évidemment lié à une baisse moyenne des ventes par titre (qui seraient aujourd'hui de 6 000 exemplaires).

On peut donc penser que cet accroissement de la production est non seulement l'effet de la plus grande facilité à fabriquer un livre, mais aussi et surtout le résultat d'une certaine fuite en avant des éditeurs qui tentent de compenser la baisse des tirages moyens par la multiplication de leurs titres, dans un effort permanent pour essayer de préserver ou accroître leur part de marché, dans un segment en progression mais qui reste limité.

En moyenne, il y a donc environ 8 livres vendus par Français et par an ; ce qui n'est pas énorme, en soi.

De plus, nous savons que la lecture et l'achat des livres sont très inégalement répartis. Il y a d'un côté de grands lecteurs (qui auraient tendance à lire plus qu'avant) et beaucoup de non-lecteurs qui lisent très peu, voire pas du tout.

Les dernières études faites dans ce domaine indiquaient qu'environ la moitié des Français lisaient moins d'un livre par an. Les milieux populaires et la jeunesse étant particulièrement peu lisant. Et si l'on cherchait à préciser qui lit quoi, il apparaîtrait que dans ce que lisent les jeunes il y a une grande part de bandes dessinées.

Dans ce que le SNE présente comme les « bons résultats » de l'année 2004, il se confirme que la BD est le secteur qui a le plus progressé (avec près de 12 %), en grande partie grâce au succès des mangas.

(On vend aujourd'hui pour 38 000 000 d'euros de mangas en France... contre 34 000 000 pour les livres d'histoire dont les Français sont paraît-il si férus).

## **LE LIVRE PAR CATÉGORIES**

Regarder le paysage de l'édition en fonction des catégories de livres n'est pas en effet sans intérêt.

Les commentaires habituels sur l'édition française font toujours grand cas de la place de la littérature, qui arrive en tête dans le chiffre d'affaires de l'édition avec 18 % du total.

Juste après, vient la catégorie des livres pratiques et beaux livres, avec plus de 17 %.

La littérature a semble-t-il progressé cette année de 7 %. Une grande partie vient du livre de Poche (qui représente 28 % du total des ventes en volumes) et du roman policier (qui, lui, a progressé de 12 %). Mais il faudrait aussi faire la part de ce qu'a représenté le succès du « thriller ésotérique », *Da Vinci Code*, qui a fait doubler dans l'année les résultats de son éditeur français. Et qui a suscité pas moins d'une dizaine de livres d'exégèse chez divers autres éditeurs. Pour le deuxième ouvrage du même auteur traduit en français, on a même assisté à ce fait extraordinaire que l'ouvrage était déjà un succès avant même d'être paru en librairie, puisqu'il bénéficiait d'emblée d'une mise en place de 300 000 exemplaires. Un peu comme cela se passe pour certains films hollywoodiens ou certains jeux vidéos, qui font événement avant même d'exister.

On assiste ainsi à une polarisation. Quelques ouvrages dont la sortie fait l'objet d'un énorme battage publicitaire, orchestré au plan mondial, peuvent connaître un succès phénoménal et programmé.

Mais il semble bien qu'au lieu que cela contribue à la promotion générale du livre et de la lecture, cela se fait au détriment du reste de la littérature. Si on met à part le livre de poche, la plupart des romans en édition classique n'atteignent pas les 1 000 exemplaires de vente. Le cas du livre jeunesse devient aussi exemplaire.

Le secteur jeunesse, qui représente environ 10 % du total et qui avait fait une remarquable percée ces dernières années, est actuellement marqué par le succès énorme des aventures de Harry Potter. Il ne s'agit pas ici d'émettre un jugement quant à la valeur littéraire de cette série. Mais il semble bien que ce succès international auquel la France n'échappe pas, ne contribue pas à faire progresser l'ensemble du secteur. Au contraire. L'édition jeunesse a reculé de 6,5 % cette année, et la fiction a été particulièrement touchée.

Comme dans d'autres secteurs de la vie culturelle et économique, on assiste à un écart croissant entre « les riches » et « les pauvres » : c'est-à-dire entre la petite minorité des livres qui cavalcadent en tête des ventes et dont le succès doit peu de choses au hasard et parfois même au talent, mais beaucoup à la masse des capitaux en jeu, et un nombre de plus en plus grand de livres qui ne connaissent qu'une diffusion confidentielle, se voient en pratique ignorés des grands médias, (le silence étant la forme moderne de la censure), avec les conséquences à la fois matérielles et morales que cela a pour les auteurs, les éditeurs, les libraires, tous les acteurs de la chaîne du livre, mais aussi plus généralement pour la qualité, la diversité, le pluralisme de la vie littéraire. Et donc pour l'avenir culturel du pays lui-même.

## 2 – L'indépendance en danger

Derrière ces quelques chiffres qui dessinent le paysage contrasté du marché du livre, le fait majeur est que la concentration du capital dans cette branche d'activité a atteint un niveau sans précédent. Il s'agit d'une tendance à la concentration horizontale (par le rachat de maisons d'éditions) mais aussi verticale (en tendant à couvrir toute la chaîne, de la réalisation à la promotion, en passant bien sûr par la distribution).

La tendance au rachat des éditeurs petits et moyens par les plus gros n'est bien sûr pas un fait nouveau. Et ce mouvement de concentration n'est pas propre à l'édition. C'est une loi générale de l'économie capitaliste.

Déjà, dans les années quatre-vingts un fort mouvement de faillites et de fusions avait affecté l'édition française.

Mais un nouveau seuil a été franchi au cours de ces trois dernières années.

## **UN DUOPOLE DOMINANT : HACHETTE ET EDITIS**

Sur 2,9 milliards de chiffre d'affaires net réalisé par l'édition en France au cours de l'année écoulée, plus de la moitié est le fait des deux grands groupes qui dominent la profession.

Hachette Livre a réalisé à lui seul 1 milliard 431 millions d'euros !

Ce groupe ultradominant en France a sensiblement accru sa présence à l'étranger, avec des filiales en Grande-Bretagne, en Espagne, en Argentine, en Italie, en Pologne... En 2004, Hachette a ainsi racheté le groupe britannique Hodder Headline et est maintenant le 5<sup>e</sup> groupe d'édition dans le monde. Mais il ne s'agit pas que d'un groupe d'édition...

Hachette Livre n'est en fait qu'un secteur du groupe Lagardère, autrefois impliqué dans Matra et, qui après les modifications dans ce secteur, contrôle le géant européen de l'aéronautique et des industries d'armement EADS (avec notamment Eurocopter et les missiles Storm, Scalp, etc.). Il joue aussi un rôle essentiel dans la presse et les médias, possédant par exemple Europe 1, *Paris Match*, le JDD, *Elle* et de nombreux autres titres. Hachette est aussi l'opérateur des NMPP, ce qui lui confère un rôle crucial pour l'ensemble de la presse. C'est un grand groupe multinational, multimédias et industriel, qui fait plus de 6 milliards d'euros de chiffre d'affaires (soit plus du double que toute l'édition) et dont l'activité va du missile au livre scolaire.

Dans le domaine de l'édition, outre la marque Hachette, ce groupe possède notamment Grasset, Lattès, Calmann-Lévy, Stock, Fayard, Hatier, Dalloz, Armand Collin, Larousse, Mille et une nuits, Pauvert, Mazarine, Hazan, Marabout, les guides bleus, Didier, LGF, le Livre de poche etc.

Hachette, c'est aussi le poids lourd de la distribution et de la diffusion du livre, avec sa plate-forme logistique, les relais H, Virgin, les Furet du Nord, les maisons de la presse... où tous les livres et tous les éditeurs sont loin de trouver place.

Le deuxième groupe, Editis, formé à la suite de la crise de VUPS (Vivendi Universal Publishing) et de la rétrocession qu'avait demandée la commission européenne à Hachette pour éviter la situation de monopole, fait lui, plus modestement 717 millions d'euros, soit moins de la moitié d'Hachette.

Mais il contrôle Les Presses, Solar, Belfond, Omnibus, le Pré aux clercs, Pocket, 10/18, Fleuve noir, Plon, Perrin, Orban, Robert Laffont, Fixo, Juliard, Seghers, Nil, La Découverte, Les Presses de la Renaissance, Nathan, Le Robert, Rouge et Or, Bordas, Retz, Clé international, et tout récemment encore Le Cherche midi...

À quoi il faut ajouter sa structure de distribution : Interforum.

Editis appartient, comme chacun sait, au groupe la Financière De Wendel que dirige le baron Sellière, l'ancien président du MEDEF, qui contrôle notamment Valeo et a des intérêts dans de nombreux secteurs.

Entre Lagardère, Sellière, Dassault et maintenant Rotschild, l'essentiel de la presse et de l'édition est ainsi passé en quelques années entre les mains de la haute finance, laquelle est liée à l'industrie et singulièrement à l'industrie de l'armement.

L'entrée de ces dirigeants de l'industrie et de la finance dans le milieu de l'édition et de la presse peut paraître étrange si on considère que les marges bénéficiaires dans ce secteur sont

réduites, comparées à celles d'autres secteurs. Mais on ne saurait négliger l'importance de cette branche du point de vue médiatique, intellectuel et idéologique.

L'édition, outre son intérêt propre, permet en effet la formation de banques de données précieuses pour les industries du numérique, de l'information et des images, qui jouent un rôle stratégique dans l'économie mondiale et la société moderne.

L'édition joue un rôle essentiel dans la production et la circulation des idées ; son contrôle est donc utile à qui entend exercer une influence dirigeante sur l'économie et la société.

On ne peut pas considérer que cette situation de quasi monopole, ou plus précisément d'oligopoles ultra-dominants, soit sans conséquences, non seulement d'un point de vue économique, mais aussi du point de vue de la culture et de la démocratie.

### **LES AUTRES GRANDS GROUPES DE L'ÉDITION, ENTRE TRADITION ET CONCENTRATION**

Au-delà de ces deux groupes dominants, l'édition en France compte plusieurs grands groupes, souvent issus des maisons familiales qui ont marqué l'édition au cours du XX<sup>e</sup> siècle, mais qui se sont transformées et sont maintenant fortement liées à la banque, à l'industrie, voire à des groupes étrangers. Chacun de ces groupes a un CA estimé entre 200 et 300 millions d'euros. Confrontés à la concurrence des groupes multinationaux, ils sont parfois menacés de se faire racheter (et pour certains d'entre eux viennent effectivement de changer de mains). Mais à leur tour, ils contribuent activement à la concentration dans l'édition. Même s'ils restent indépendants à l'égard des deux groupes dominants, ils s'inscrivent en grande partie dans la même logique de la concentration et de la marchandisation de plus en plus prononcée du livre.

Le Seuil, comme chacun sait a été repris par La Martinière, lequel n'est pas qu'un éditeur de beaux livres qui aurait réussi, mais dépend en fait des frères Wertheimer, financiers qui contrôlent Chanel, du groupe l'Oréal et a aussi pour actionnaires minoritaires le groupe Chicago Tribune, particulièrement actif dans la concentration éditoriale outre-atlantique. Le Seuil/La Martinière contrôle L'Olivier, la Baleine, les Empêcheurs de penser en rond, et a des parts dans Taillandier, Métailié, Esprit...

Sans parler de sa société de distribution Volumen. Ce distributeur a défrayé la chronique par les ratages qu'il a connus à son démarrage, suite à la reprise du Seuil par La Martinière et cela a perturbé la vie des libraires en 2004. Il distribue et diffuse Minuit, Christian Bourgois, José Corti, Autrement, Textuel, Liana Lévi et beaucoup d'autres. Nombre de ces éditeurs restent évidemment indépendants de leur distributeur, mais on sait le rôle que joue la distribution dans le phénomène de la concentration éditoriale. Il est en effet arrivé plus d'une fois, et notamment dans ce groupe, qu'un éditeur diffusé se retrouve en dette auprès du distributeur et que la maison mère entre dans le capital pour faire face à la situation...

Gallimard, pour sa part, appartient toujours à la famille Gallimard qui a même récupéré la totalité de ses parts, mais ce groupe n'est pas sans connexions. Il est notamment lié à la BNP et à des intérêts dans TF1. Outre les marques qui lui sont rattachées depuis longtemps comme Denoël ou Le Mercure de France, Gallimard contrôle aussi POL, la Table ronde, Quai Voltaire, Joëlle Losfeld...

Flammarion, qui a été racheté, par le groupe italien Rizzoli, (c'est-à-dire le groupe de presse du Corriere della Sera) contrôle en direct plusieurs marques (Flammarion, Aubier, Casterman, J'ai lu, Librio et a de fortes participations dans les PUF et dans Actes Sud, qui, de son côté a repris, en 2005, les éditions du Rouergue.)

Albin Michel (Magnard, Millepage, Circonfexe, et le distributeur Dilisco) de son côté est lié à Canal Plus.

À ceux-là s'ajoutent des groupes moins connus du grand public, comme Média participations, groupe d'obédience catholique, qui a pour actionnaires Axa et Michelin. Il rassemble plusieurs éditeurs chrétiens, s'est investi dans la BD, avec Dargaud, Fleurus, et a racheté la maison belge Dupuis.

Il y a aussi Reed Elsevier, qui vient de racheter Masson.

Ou le groupe allemand Bertelsman, qui contrôle France Loisir (possédant ainsi le plus grand fichier de lecteurs par correspondance en France) et vient de reprendre Le Grand Livre du Mois.

On peut aussi citer le groupe des laboratoires Fabre qui a repris Privat et donc Le Rocher et le Serpent à Plumes, ou l'entrée de LVMH dans Arléa.

## **LES ÉDITEURS INDÉPENDANTS**

D'abord, une précision sur le terme...

Dans ces conditions la question de l'indépendance se pose de plus en plus fortement.

C'est une question qui mérite d'être clarifiée. Il est évident que l'indépendance n'est jamais absolue. Et l'indépendance absolue ne serait sans doute pas souhaitable. Aucun éditeur n'est indépendant de ses auteurs et de ses lecteurs, ni totalement indépendant de son banquier et de ses associés.

Quand nous parlons ici d'indépendance, nous entendons seulement parler des éditeurs qui n'appartiennent pas un l'un des grands groupes de l'édition. Nous n'incluons pas non plus parmi les éditeurs indépendants ceux qui ne sont en fait que des départements éditoriaux dépendant d'une autre entreprise.

Il s'agit pour nous d'un constat de fait et non d'un jugement de valeur.

D'abord parce que nous n'ignorons pas qu'il y a au sein des grands groupes, malgré la tendance à un contrôle de plus en plus étroit par les critères financiers et un encadrement de plus en plus grand de l'édition par les « directeurs éditoriaux », un certain nombre de vrais éditeurs, qui disposent d'une certaine liberté dans leurs décisions éditoriales.

De plus, le fait d'être indépendant et de ne pas appartenir à un grand groupe n'est pas en soi une vertu intrinsèque qui garantirait obligatoirement la liberté de l'esprit ou la qualité de la production éditoriale.

Nous n'entendons donc pas pour notre part cultiver la moindre démagogie concernant la notion d'indépendance.

Mais, le fait est qu'il existe encore dans ce pays de nombreux éditeurs qui n'appartiennent ni de près ni de loin à aucun des grands groupes qui dominent la profession.

## **LES ÉDITEURS INDÉPENDANTS : DIVERSITÉ ET PROBLÈMES COMMUNS.**

Beaucoup parmi ces éditeurs indépendants sont de petits éditeurs. Sur 3000 éditeurs recensés, il n'y a que 208 maisons d'édition dont le chiffre d'affaires annuel dépasse les 500 000 euros. (Ce seuil de 500 000 euros est retenu par l'administration fiscale pour distinguer les petites entreprises des entreprises moyennes soumises par exemple à l'Organic.)

Parmi les 2800 autres structures d'édition, que l'on peut qualifier de « petits éditeurs », sans que cela doive être pris de façon péjorative, la plupart sont, parfois par choix, parfois par la force des choses, des éditeurs indépendants.

Ce qui est un avantage, du point de vue de la liberté des choix éditoriaux, mais le plus souvent un handicap en matière de diffusion et de promotion.

Ces éditeurs indépendants qui font moins de 500 000 euros par an, sont de tailles et de sortes très différentes. Déjà, du point de vue juridique. Il y a parmi eux des associations, des Sarl, voire quelques SA... Il y a aussi de vrais éditeurs et d'autres qui relèvent en fait de l'auto-édition. Cette distinction mérite une mise au point. Disons clairement que nous n'entendons pas condamner ou décrier l'auto-édition. L'auto-édition peut être une solution pour beaucoup de gens qui écrivent, et, dans une certaine mesure, un élément utile à la liberté de création et d'expression. Mais, à nos yeux, ce n'est pas vraiment de l'édition. Le travail de lecture, de choix, de mise en forme et de promotion qui caractérise l'éditeur commence véritablement quand on publie les autres.

Pour mieux cerner la réalité des éditeurs indépendants, il faudrait distinguer les petits éditeurs qui ont déjà une structure d'entreprise (avec un ou plusieurs salariés) et dont le chiffre d'affaires peut se situer entre 150 000 et 500 000 euros et ceux qui, même s'ils font un travail professionnel de qualité – et ils sont nombreux – sont en fait des « micro-éditeurs » ou de très petits éditeurs, dont le nombre de titres est en général inférieur à 10 par an et dont l'activité ne permet pas de payer un salaire et les charges afférentes.

### **IMPORTANCE DES ÉDITEURS INDÉPENDANTS**

L'ensemble de ces micro, petits, voire moyens éditeurs indépendants joue un rôle qui est loin d'être négligeable.

Il est difficile de cerner leur poids économique car les chiffres dont nous disposons ne se recourent pas exactement.

Une étude menée par Dilicom, sur la base du FEL (le fichier exhaustif de l'édition), indique qu'ils seraient environ 3 000 et qu'ils participeraient pour environ 25% au total des titres publiés dans ce pays.

L'enquête annuelle du Syndicat national de l'édition porte, elle, sur un échantillon beaucoup plus réduit : 307 éditeurs répondants (pas forcément membres du SNE) sur un ensemble de 420 marques éditoriales recensées par le syndicat.

Selon cette enquête, les éditeurs dont le chiffre d'affaires annuel est inférieur à 500 000 euros (pour reprendre ce critère) sont 113 sur 307 (soit environ 36%).

Leur poids économique dans l'ensemble de la branche est faible et, du fait de la concentration, il tendrait à diminuer. Il était en effet de 1% du CA global en 2002 et 2003 et ne serait plus que de 0,7% en 2004.

Mais la contribution de ces éditeurs à la production totale des titres serait beaucoup plus importante : environ 10%.

Dans certains domaines, ils jouent un rôle crucial.

Que serait l'édition des poètes contemporains sans tout le réseau des éditeurs (forcément petits), qui sont de vrais amoureux de poésie ?

Le même constat pourrait être fait, d'une manière différente, dans le domaine des sciences humaines, de la philosophie, de la pensée critique où l'existence de maisons indépendantes permet à des auteurs qui ne sont pas forcément dans le « courant dominant » d'être publiés et lus.

Il y a aussi tout le champ des ouvrages du domaine public qui font partie de notre patrimoine littéraire mais que le fonctionnement actuel de la machine éditoriale a tendance à



laisser mourir. Car, du fait du maelström de la course aux nouveautés dans laquelle toute la machine éditoriale est emportée, il y a de plus en plus de textes « classiques » qui ne sont plus réédités et des taches blanches se forment dans le paysage de l'édition et de la littérature.

On pourrait aussi citer d'autres domaines, comme la nouvelle, l'histoire locale, voire les documents pour la jeunesse, autant de domaines qui ne constituent certainement pas des « niches » confortables, dans lesquelles les petits éditeurs devraient s'enfermer, mais sont en fait des domaines que les grands éditeurs délaissent, les jugeant sans doute trop peu rentables.

Outre cette approche quantitative ou par type de livres, il y a aussi des éléments qualitatifs, voire psychologiques à prendre en considération.

Malgré leurs handicaps évidents, comparés aux moyens dont disposent les « majors » de l'édition, la petite édition indépendante, ou la « jeune édition », pour reprendre la formule de Roger Bordier, a des atouts spécifiques. Du fait même de leur modestie économique, ils sont souvent moins contraints que les grands éditeurs par des impératifs de caractère financier et disposent d'une liberté d'édition en principe plus grande.

De plus, la plupart de ces éditeurs, comme le font remarquer plusieurs auteurs, sont de « vrais éditeurs », au sens où ils sont motivés et passionnés. Ils continuent à éditer, malgré toutes les difficultés et persistent dans cette activité qui, non seulement ne les enrichit pas, mais dans la plupart des cas leur coûte beaucoup d'argent, d'énergie et de temps.

## LES PROBLÈMES

Mais ces atouts dont bénéficient les « jeunes éditeurs », ne peuvent occulter les difficultés majeures auxquelles ils sont confrontés : le manque de capitaux propres et de financements, les difficultés de promotion et de mise en place, le manque de moyens et d'aides pour embaucher et former des collaborateurs, la précarité, très souvent, de leur situation économique...

Les inquiétudes suscitées par les concentrations successives, mais aussi l'existence, le nombre et l'activité de tous ces éditeurs indépendants font que leur situation, qui n'attirait guère l'attention il y a quelques années, fait aujourd'hui l'objet de nombreuses discussions. La presse en parle régulièrement... Il y a eu plusieurs débats autour de ce sujet lors du dernier Salon du Livre de Paris. Le SNE, de son côté a organisé l'an passé une rencontre qui a connu un grand succès et l'a poussé à réfléchir à la mise en route d'une réflexion particulière, avec de premières propositions...

Enfin, l'existence de notre association, depuis trois ans, n'est pas pour rien dans ce début de prise de conscience.

Dans une profession où l'individualisme est fort et traditionnel, et dans un secteur où, par définition la règle générale est l'atomisation, le fait d'avoir réussi à fédérer plus d'une cinquantaine d'éditeurs est déjà en soi une réussite.

Par la création du Salon international de *l'autre* LIVRE qui en est à sa troisième édition, notre association a pris une initiative publique qui permet d'attirer l'attention sur l'existence et la production des éditeurs indépendants.

Enfin, par la tenue des États généraux de l'édition indépendante, en avril 2005, nous avons commencé non seulement à dresser un état des lieux des réalités et des problèmes de l'édition indépendante, mais aussi à engager une réflexion et à formuler des propositions que

nous adressons aux pouvoirs publics et que nous soumettons au débat auprès de tous les acteurs du livre.

Avec ce « livre blanc », nous souhaitons franchir une étape dans ce sens et entendons ouvrir plusieurs chantiers.

## II – Édition indépendante : des propositions

L'édition française reste riche et diverse et il se publie dans ce pays beaucoup de livres de qualité... mais cette richesse, cette diversité et cette qualité sont aujourd'hui menacées par les effets d'une tendance lourde à une marchandisation de plus en plus forte de l'univers du livre.

Certes, le livre est aussi un produit (artisanal ou industriel) et une marchandise, qu'il faut vendre et si possible rentabiliser. Mais le livre n'est pas une marchandise comme les autres. C'est un objet culturel, une oeuvre de création de la part de son auteur, d'abord, mais aussi, dans une certaine mesure, de la part de l'éditeur. L'éditeur est en effet non seulement un intercesseur entre l'auteur et le lecteur, mais il joue un rôle décisif dans la création de l'objet livre, dans sa naissance, sa forme, sa qualité et son devenir. Objet de création, le livre (en tout cas un certain nombre de livres) se caractérise par une singularité : il ne répond pas obligatoirement à une demande du marché. Il doit créer sa propre demande. Le livre est non seulement utile, mais indispensable à l'élaboration, la transmission et la conservation d'une culture, mais chaque livre pris en soi, ne répondant pas à un besoin préexistant précis dans la société, doit en quelque sorte créer son besoin, engendrer son public et trouver ses lecteurs. Personne n'avait besoin de Diderot, Stendhal ou Rimbaud, avant que ceux-ci existent et aient écrit une ligne. Mais leurs oeuvres sont pourtant devenues indispensables au paysage de la culture. Ce trait du livre comme objet culturel particulier a deux corollaires. Tout d'abord, le livre s'accommode mal de l'immédiateté qui devient la règle dans la société de l'information et des médias. Il lui faut une certaine lenteur. Lenteur de l'écriture, lenteur de la réalisation et lenteur de la lecture. Chaque éditeur le sait, la lenteur relative de l'élaboration d'un livre est une condition de sa qualité, et conditionne par là-même l'effet plus ou moins durable qu'il pourra produire.

Le deuxième corollaire de cette nature particulière de la création éditoriale est que pour permettre l'apparition de quelques grands livres, il faut que se publie une grande diversité d'ouvrages. La force et la qualité d'un livre ne se révèle pas toujours immédiatement. Ce sont par exemple rarement les « best sellers » de la rentrée qui marquent durablement la création littéraire ou la pensée. Il est donc indispensable que puissent être publiés des ouvrages de vente lente et que les éditeurs puissent prendre le risque de la création, de la nouveauté et de l'inaccoutumé. En clair, les tendances qui mettent en cause le pluralisme de l'édition et qui la contraignent de plus en plus à vivre au rythme effréné des succès éphémères mettent en danger l'avenir de la pensée et de la culture.

De ce point de vue, dans le cadre actuel de la mondialisation économique et culturelle, l'édition française est confrontée à un triple défi.

## **Les trois défis de la mondialisation :**

### **LA CONCENTRATION ET LE PLURALISME**

La concentration, dont nous avons parlé, est le premier défi. Bien sûr, ses acteurs et ses partisans pourront avec de fortes raisons arguer du fait que la concentration des capitaux est justement la réponse aux impératifs de la mondialisation. C'est elle qui permet en effet à quelques groupes de se hisser à une échelle mondiale. Ce qui est vrai. Mais, cela se fait au détriment de la singularité et de la diversité. Ce phénomène aujourd'hui apparaît comme totalement universel et inévitable. Pourtant, il n'y a pas si longtemps, il y a encore une vingtaine d'années, certains secteurs de l'opinion publique s'inquiétant de cette tendance déjà perceptible, posaient le problème d'une éventuelle nationalisation du groupe Hachette. Alors qu'Hachette n'avait pas encore la position de quasi-monopole qui est la sienne aujourd'hui.

Il est vrai qu'aujourd'hui les dogmes du néo-libéralisme ont tendance à s'imposer dans tous les secteurs de la vie économique et les règles européennes y contribuent fortement. Qu'un gouvernement puisse décider de nationaliser de grandes sociétés, pour des raisons de souveraineté économique, comme cela s'est fait par exemple au début des années quatre-vingt, paraîtrait aujourd'hui impensable, voire même interdit selon les principes d'une Constitution européenne qui n'a pas été ratifiée par le suffrage universel mais qui semble néanmoins inspirer la politique des États, dans les faits.

La question de la nationalisation de groupes éditoriaux dominants, ou au moins d'une partie de leurs activités (en particulier de leurs branche distribution/diffusion) se reposera peut-être un jour... C'est une question qui appartient aux citoyens et aux partis politiques, dans la mesure où ils concourent à la formation et à l'expression de cette opinion. Notre association, du fait de sa modestie et aussi parce quelle réunit des éditeurs d'opinions différentes, n'a guère la possibilité de la mettre à l'ordre du jour. Par contre, nous entendons contribuer à poser la question, dans le contexte actuel, d'une intervention plus forte des pouvoirs publics, à tous les niveaux, afin de contribuer à corriger les effets les plus négatifs du fonctionnement du marché, qui, laissé à son libre jeu, finit par tuer la concurrence et la liberté du marché.

### **LES NOUVELLES TECHNOLOGIES**

Le deuxième défi, qui est évidemment lié au premier, est celui des nouvelles technologies. En l'espace de quelques années, celles-ci ont révolutionné les conditions d'exercice du métier d'éditeur. La généralisation de la micro-informatique (des logiciels de traitement de texte, d'image et de mise en page), puis le développement d'Internet et de l'impression numérique ont changé l'activité des auteurs, des éditeurs, du rapport aux imprimeurs et aux diffuseurs. Faire un livre, comme cela a été dit, est devenu à certains égards plus facile. Paradoxalement, les progrès de l'industrie informatique ont créé les conditions d'un nouvel artisanat. Cela a facilité le développement de l'auto-édition, la multiplication des initiatives d'édition, du nombre d'éditeurs et du nombre de livres... Mais ces changements ont aussi leurs revers. Le métier d'imprimeur s'est transformé. Ce secteur a dû se moderniser et beaucoup investir, ce qui, dans le contexte d'une concurrence accrue, s'est traduit par de nombreuses reprises ou liquidations. Des métiers ont été bouleversés. Les correcteurs, par exemple, ont quasiment disparu dans les imprimeries puisque de plus en plus les éditeurs fournissent des documents prêts à cliquer. Mais beaucoup d'éditeurs n'ont pas

les moyens d'employer des correcteurs professionnels... Ce qui a des conséquences sur le nombre de coquilles dans les livres.

Cette révolution informationnelle commence aussi à modifier sensiblement les conditions de la diffusion du livre. L'informatisation, dans ce domaine s'est peut-être généralisée plus lentement que dans l'édition, mais elle est maintenant effective. Se sont mises sur pied de grandes banques de données, utiles pour la profession et les lecteurs. Cela modifie aussi les conditions de la promotion et de la communication autour du livre, de nombreux éditeurs, y compris parmi les plus petits, disposant maintenant de leur propre site. Et cela interfère aussi avec les circuits de vente, puisque, aux côtés de la librairie, des grandes surfaces et des formes traditionnelles de VPC, on voit se développer des ventes en lignes, soit par l'intermédiaire de grandes librairies en ligne, soit directement par les éditeurs. Encore que, pour l'instant, cette part des ventes soit encore minime et qu'il y ait peu de chance que ces nouveaux moyens suffisent à compenser les inégalités dans l'accès à la distribution.

Au-delà de ces questions techniques, importantes, se posent aussi des questions juridiques nouvelles. La logique du développement des nouveaux moyens informatiques conduit à faciliter les conditions de la reproduction et de la circulation des oeuvres, par le biais non seulement de la photocopie, mais aussi des nouveaux moyens de duplication numérique ou les téléchargements en lignes. Le contrôle sur la propriété des oeuvres en devient plus difficile. Cela pose tout le problème du droit d'auteur qui mériterait à lui seul un colloque et un ouvrage collectif.

Les auteurs et les éditeurs français sont attachés au droit d'auteur; mais celui-ci est aujourd'hui bousculé. D'abord, il apparaît de plus en plus que, sous l'effet de la notion anglo-saxonne de « copyright », le droit d'auteur tend à devenir un droit du diffuseur qui cherche à assurer sa propriété sur les oeuvres et à contrôler leur diffusion. Ce qui est un véritable retournement de la notion de droit d'auteur. On assiste par exemple, aux États-Unis à une tendance à allonger la durée avant laquelle une oeuvre tombe dans le domaine public. Cela a été notamment fait pour « protéger » les personnages emblématiques de Disney. Mais la même tendance peut s'observer ici aussi. Dans le même temps, des pressions se multiplient, notamment du côté des créateurs de logiciels qui relèvent aussi du droit d'auteur, pour modifier les règles. Des auteurs souhaitent par exemple limiter la durée d'exploitation possible de leur oeuvre par leur éditeur-diffuseur... Enfin, il faut prendre en considération le fait que, dans la très grande majorité des cas les droits d'auteurs (qui se situent en moyenne autour de 10 % du prix public du livre et représentent environ 16 % du chiffre d'affaire des éditeurs) ne permettent tout simplement pas aux auteurs de vivre de leur travail. Dans le même temps qu'ils représentent une charge non négligeable pour les éditeurs, en particulier pour les plus petits, dans le cas fréquent où la diffusion du livre ne permet pas, ou à peine, de couvrir les frais de fabrication.

Actuellement, la France, comme un certain nombre d'autres pays européens, n'a pas encore adapté à sa législation la nouvelle directive européenne sur le droit d'auteur. Mais cela doit se faire dans les prochains mois. Cela devrait conduire à engager rapidement une vraie réflexion et un débat public sur cette question.

### **LE TROISIÈME DÉFI LIÉ À LA MONDIALISATION : LA LANGUE**

L'année 2006 doit être l'occasion de célébrer la francophonie. Or, la mondialisation actuelle prend la forme de l'hégémonie linguistique de l'anglais, ou plus exactement du

« basic english » américain. 90 % des informations diffusées sur la planète viennent des agences de presse nord américaines. La plupart des images aussi. Et l'édition n'échappe pas à cette domination linguistique. En France, par exemple, 80 % des traductions (tous domaines confondus) viennent de l'anglais. C'est particulièrement évident dans le domaine des ouvrages techniques ou dans le champ de l'édition scientifique. Dans ces domaines les auteurs doivent souvent écrire directement en anglais pour connaître une diffusion. Mais c'est vrai aussi, d'une façon différente, en littérature. Par définition un best-seller étranger est une traduction de l'anglais. Malgré l'Europe et l'existence de grands écrivains dans toutes les régions du monde, en France aujourd'hui il y a très peu de « best sellers » italiens, allemand, danois, polonais, russe ou hongrois... Sans parler des autres langues du monde. Il n'est évidemment pas question de céder à la tentation éventuelle d'un repli sur soi, d'une forme de protectionnisme voire de nationalisme culturel, mais au contraire, de lutter contre l'uniformité et pour la diversité, pour l'ouverture réelle à la multiplicité des langues et des cultures. Parmi lesquelles la langue française.

Dans cette situation, les discours et les manifestations d'auto-célébration ne suffisent pas. Il faut une volonté politique réelle. À la fois pour promouvoir l'enseignement des langues dans leur diversité et pour assurer la vitalité et la diffusion de la langue française. Fait-on ce qu'il faut en la matière ? La comparaison entre la France et un autre pays de la francophonie, le Québec, est assez édifiante. Du fait de son environnement anglophone, le Québec mène depuis longtemps une politique volontariste de soutien à la langue et la littérature. Le cas de l'édition de poésie est flagrant où les aides à l'édition sont beaucoup plus nombreuses et importantes qu'en France, car la poésie est considérée à juste titre comme le laboratoire et le banc d'essai de la langue et sa vitalité revêt un enjeu public. Du coup, malgré les différences de population, il y a au Québec un marché du livre de poésie proportionnellement nettement plus actif qu'en France...

Les trois défis de la mondialisation, mentionnés ici ne concernent pas seulement les plus gros éditeurs. Ils concernent l'ensemble de la profession, dont l'édition indépendante et la jeune édition. Et ils rendent nécessaires une responsabilité et une intervention renouvelées des pouvoirs publics, à tous les niveaux.

Dans cette situation, il n'est pas possible de s'en remettre au seul jeu du marché ; il faut une politique du livre.

Les principaux acteurs publics de la politique du Livre sont :

- l'État, bien entendu, à travers l'action
- du Ministère de la culture,
- du CNL et des DRAC
- les collectivités territoriales : régions, dont certaines sont dotées d'une centre régional du Livre – départements (ceux qui ont une action véritable dans ce domaine sont l'exception) – et les collectivités locales, qui peuvent jouer un rôle important, non seulement du fait de l'existence des bibliothèques mais aussi de différentes actions en faveur de la lecture publique. Ces actions des collectivités locales vont de l'achat d'ouvrages au soutien à l'édition ou à la librairie, en passant par l'organisation de salons ou de rencontres autour des livres.

- Il faut aussi citer l'action de certains comités d'entreprises (comme la CCAS, le CCE de l'EDF ou le CCE de la SNCF) dont l'action sur ce terrain est souvent mésestimée.

Tout n'est pas à réinventer dans ce domaine et il y a évidemment des expériences positives et des acquis dont nous nous félicitons et auxquels nous sommes attachés. Mais, dans le même temps, nous entendons soumettre à la réflexion publique quelques idées et quelques propositions nouvelles.

## **1 – Aide aux entreprises**

La plupart des éditeurs indépendants sont confrontés à des problèmes de fonctionnement, car leurs marges sont faibles (quand elles ne sont pas négatives), ce qui handicape leurs capacités d'investissement, leur interdit bien souvent d'embaucher et freine leurs efforts de professionnalisation. Beaucoup de petits éditeurs (sans doute la majorité) ne peuvent pas vivre de leur activité d'édition. Le fait qu'ils persistent dans ces conditions témoigne de leur passion, mais suffit à expliquer qu'ils ne puissent y consacrer tout le temps qu'exige un tel métier.

Actuellement, le système économique en général et bancaire en particulier n'est pas orienté vers l'aide aux petites entreprises et les dispositifs publics en la matière sont très insuffisants et très mal connus des principaux intéressés. Ainsi, ce sont ceux qui ont le plus besoin d'aide qui ont généralement le moins facilement accès aux aides existantes. Il y aurait beaucoup à faire dans ce domaine, et il y a des mesures à prendre qui ne concernent pas que les éditeurs mais toutes les PME et les micro-entreprises dont on sait qu'elles pourraient jouer un rôle très important dans la mobilisation pour la création d'emplois.

Par exemple, concernant les charges sociales. Celles-ci sont indispensables car elles constituent le salaire indirect des salariés et sont le fondement de notre système de sécurité sociale et de retraite. Mais proportionnellement, ces charges sont beaucoup plus lourdes à assumer pour de petites structures qui parviennent difficilement à maintenir un équilibre que pour les grandes sociétés dont on annonce régulièrement la progression des bénéfices, voire les records en bourse. Ne pourrait-on pas envisager un système modulable qui tienne compte de la réalité économique diverse des entreprises ? Dans le même esprit, il y aurait des dispositifs nouveaux à envisager pour favoriser l'embauche et la formation du personnel.

Autre piste de réflexion, plus spécifiquement pour l'édition, il y a quelque chose à inventer pour favoriser la constitution de ressources en capital permettant aux jeunes sociétés d'édition de fonctionner. Une idée nouvelle a été émise par des membres de notre association : proposer à des parlementaires de déposer un projet de loi portant création de SCOL (sociétés coopératives ouvrières de lecteurs). Il s'agirait de permettre aux maisons d'édition de faire appel à leurs auteurs et à leurs lecteurs pour entrer dans le capital de la société et apporter à son compte courant, avec beaucoup plus de facilité et de souplesse que ne le permet la législation actuelle. Et en faisant en sorte que ces associés regroupés dans la société des lecteurs puissent bénéficier d'avantages fiscaux incitateurs. Ce peut être un moyen de trouver un financement (et un soutien humain) sans passer obligatoirement sous les fourches caudines de grandes maisons et en préservant son indépendance, dans un esprit coopératif qui est conforme à l'esprit de beaucoup de petits éditeurs indépendants.

Cela supposerait évidemment une politique économique visant à soutenir les différentes expériences d'économie sociale et alternative.

## 2 – Aide à la création

L'aide à la création existe aujourd'hui dans certains genres jugés avec raison risqués du point de vue de l'édition : c'est en particulier le cas de la poésie, de la traduction, du théâtre, et de certains essais en sciences humaines ou les langues régionales...

L'outil essentiel de cette aide publique est le Centre National du Livre, hérité du CNL créé à la Libération. Mais il y a aussi d'autres acteurs, notamment les DRAC et un certain nombre de CRL, en régions, liés aux Conseils régionaux. Il faut aussi citer l'intervention, de façon beaucoup plus ponctuelle et qui prend plutôt la forme de commandes que peuvent avoir quelques collectivités locales, départements ou villes, en particulier en jeunesse.

L'ensemble de ces actions est précieux et, pour beaucoup d'auteurs et d'éditeurs, décisif. La première question qui se pose est donc de défendre le dispositif actuel contre les éventuelles tentatives de le remettre en cause.

En même temps, des changements s'imposeraient.

Lors de l'Assemblée des petits éditeurs organisée par le SNE, au printemps 2004, l'un des responsables du ministère de la culture a précisé publiquement qu'actuellement, 60 % des aides va aux petits éditeurs... mais que 60 % du montant de ces aides va aux grands éditeurs. Ce qui confirmerait l'adage selon lequel « il pleut toujours où c'est mouillé ». Si le fait était confirmé, c'est une anomalie qu'il faut corriger.

Dans l'optique d'une éventuelle réforme et amélioration du CNL, d'autres questions peuvent être posées. Actuellement, l'action du CNL repose sur le travail de plusieurs commissions, composées d'auteurs, d'écrivains et de spécialistes qui étudient chaque dossier et donnent leur avis qui est en général suivi par la direction du CNL. Une récente affaire qui a donné lieu à une polémique publique par voie de presse montre qu'un danger existe que cet avis devienne simplement consultatif, ce qui serait une évolution grave ouvrant la voie au fait du prince.

Prendre position pour la défense de principe du rôle des commissions ne revient pourtant pas à entériner purement et simplement le système existant. Actuellement ces commissions se renouvellent par cooptation. C'est un principe qui peut paraître démocratique mais qui pose le problème du pluralisme, car cela peut conduire, à défaut d'un respect scrupuleux de la diversité, à l'auto-reproduction de groupes et à favoriser certaines tendances littéraires au détriment d'autres. Le fait que le CNL attribue ses aides sur manuscrit renforce ce danger. Il y a là un système qui risque de conférer à cet organisme utile un rôle de « super-éditeur » qui choisit, en bout de course, quel recueil de poèmes, par exemple, peut ou non paraître. Sans aller jusqu'à parler de poésie officielle, il y a là un mécanisme qui peut pousser au conformisme et à une forme nouvelle, disons « moderne », d'académisme.

On pourrait tout à fait imaginer d'autres systèmes. (Au Québec, par exemple, qui dans d'autres domaines n'est pas forcément un modèle, l'aide à la création poétique ne se fait pas recueil par recueil. Elle est attribuée globalement aux éditeurs qui ont fait la preuve qu'ils menaient un travail régulier et conséquent en la matière. À charge pour l'éditeur d'assumer ses choix. Et cette aide au fonctionnement n'est pas négligeable car elle peut

représenter parfois 30 % du budget annuel d'un éditeur de poésie !) Évidemment, dans l'hypothèse d'une telle aide globale à l'édition de poésie, ou à d'autres types d'édition, il pourrait être envisagé de maintenir une possibilité d'aide ponctuelle à des manuscrits qui n'auraient pas forcément trouvé éditeur. Mais, pour en rester à l'exemple de la poésie ce serait sans doute plus bénéfique à la vitalité de l'édition et à la prise de risque, par exemple pour publier de jeunes poètes qui ont aujourd'hui bien du mal à trouver éditeur.

(L'exemple de la poésie sur lequel on s'arrête ici n'est pas choisi au hasard ; c'est une question qui concerne beaucoup de petits éditeurs et c'est l'un des secteurs où l'aide du CNL est la plus vitale, mais on pourrait évidemment étendre le constat à d'autres domaines).

Il faudrait donc réfléchir à réformer le fonctionnement du CNL, mais il faudrait aussi, et sans doute surtout, accroître ses moyens pour l'aide à la création littéraire sous toutes ses formes. (Par exemple, la nouvelle est un secteur qui aurait bien besoin elle aussi d'un soutien public ; la nouvelle est jugée peu voire pas commercialisable aujourd'hui et pourtant elle est indispensable à l'affirmation d'une véritable prose littéraire.)

Pour accroître les fonds consacrés à l'aide à l'édition, des pistes nouvelles peuvent être explorées. Dans les années quatre-vingts, dans le cadre de premiers débats sur la réforme de l'édition, une idée avait été lancée, qui n'a pas été vraiment étudiée. Il s'agissait d'envisager de soumettre l'édition des ouvrages tombés dans le domaine public à un système de droit d'auteur quasi-symbolique, par exemple 1 %, qui contribuerait à alimenter un fonds pour l'aide aux écrivains et aux éditeurs. Ainsi Victor Hugo, Rimbaud ou Apollinaire pourraient-ils contribuer à l'édition des jeunes auteurs. C'est une idée qui peut ne pas enthousiasmer les grands éditeurs de livres de poche ou d'ouvrages scolaires qui vivent en grande partie de l'exploitation du domaine public, mais elle mériterait examen.

### **3 – Aide à la distribution et à la diffusion**

#### **LA DISTRIBUTION**

Le deuxième domaine, qui est tout à fait important, est celui de l'aide à la distribution et à la diffusion, car c'est en général là que le bât blesse.

Actuellement, en France, contrairement à la presse avec les NMPP, il n'existe pas de grand système unifié de distribution du livre permettant de jouer un rôle de service public. Les distributeurs sont des intervenants privés, liés en général aux grandes maisons d'édition. La concentration y est plus forte que dans l'édition puisque, pour environ 3 000 éditeurs, on ne compte que 190 structures de distribution.

La raison en est que la distribution est un secteur qui repose sur des investissements en logistique et en personnel (stocks, informatisation, expédition, services de recouvrement etc.) Mais, malgré des marges inférieures en pourcentage à celles de l'édition (10 % contre 15), c'est le domaine où, quand on n'accumule pas les pertes, on peut constituer un capital. Alors que dans l'édition proprement dite les marges éventuelles sont vite absorbées par la création éditoriale. La distribution est en effet l'un des rares « centres de profit » possibles de l'édition.

Le fait que la distribution soit entièrement privée et liée aux grands groupes crée une situation marquée par une inégalité flagrante dans le traitement des livres et des auteurs, une complication réelle pour les libraires et une certaine lourdeur voire une lenteur du circuit du livre.



La solution véritable serait sans doute, comme nous l'avons évoqué lors de nos États généraux, d'envisager à terme la mise sur pied, à partir de l'unification des structures existantes, d'une sorte de grande coopérative, mutualisée, de distribution du livre, ouverte à tous les éditeurs et assurant en fait une mission de service public et des conditions égales de traitement des ouvrages. De premiers outils existent déjà qui servent à l'ensemble de la profession et montrent que cette idée n'est pas *a priori* dénuée de tout fondement. Par exemple la plate-forme de transport Prisme, le BIEF pour l'export ou les bases de données et les outils informatiques d'Electre et de Dilicom.

Mais regrouper les distributeurs dans une outil moderne et unique, type NMPP, avec une gestion démocratique, cela constituerait une révolution, qui porterait atteinte à beaucoup d'intérêts privés importants, et cela ne semble pas à l'ordre du jour pour l'instant...

Nous devons donc, sans renoncer à cette perspective d'avenir, réfléchir aux solutions immédiates, ou, en tout cas, à ce qui peut être fait pour résister au rouleau compresseur d'un marché « sous influence ».

Aujourd'hui, la situation des éditeurs indépendants, au regard de la distribution, est très diverse. Quelques uns sont distribués par de gros distributeurs (et cela se passe parfois très bien); beaucoup travaillent en auto-distribution; et un certain nombre se sont engagés dans des expériences de regroupement et de coopération, en créant des structures communes de distribution et de diffusion.

On ne saurait dire, dans l'état actuel des choses, quelle est la meilleure solution, dans l'absolu. Beaucoup dépend en effet de la nature des ouvrages publiés, du public visé, de la taille et de l'expérience propre à chaque maison d'édition. Nombreux sont ceux, parmi les éditeurs indépendants, qui ont expérimenté diverses formules au cours de leur existence et sont toujours en recherche de la solution idéale.

Pendant les années 1980-1990, l'État a apporté à plusieurs reprises son soutien à des structures dont la vocation affirmée était justement de distribuer et diffuser les ouvrages de la jeune édition. Le cas le plus marquant a sans doute été Distique, qui a été repris par le groupe d'origine canadienne Maxi Livre, et dont l'expérience qui a mal fini mériterait d'être vraiment analysée. Outre des problèmes de gestion peut-être particuliers, il semble bien que la raison principale de l'échec tiende au fait que, dans le contexte actuel, la structure relativement importante et déjà industrielle mise en place n'était pas proportionnée au chiffre d'affaires que pouvaient faire les éditeurs diffusés. Le même constat vaut peut-être pour l'expérience Alterdis. Distribuer les petits éditeurs n'est de toute façon pas une source de grande rentabilité... L'échec de ce genre d'expérience, qui n'a pas donné lieu à un vrai débat, semble conduire aujourd'hui les pouvoirs publics à ne plus vouloir s'engager dans le soutien à la distribution, préférant mettre l'accent sur l'aide éventuelle à la diffusion. Il ne sert à rien en effet de monter une « usine à gaz » logistique si les flux sont anémiques. Mais, pour l'instant, à l'exception de l'expérience d'In Extensio, dans le domaine du livre d'art, qui a bénéficié d'une attention de la part du ministère, cela ne semble pas avoir eu beaucoup de traductions dans les faits.

Du côté du Syndicat national de l'édition, où s'est fait jour une certaine prise de conscience de l'existence des petits éditeurs et de leurs problèmes, a été avancée l'idée de faciliter l'accès de ceux-ci aux grandes structures, en obtenant que des organismes financiers garantissent les cautions bancaires que les gros distributeurs demandent comme ticket d'entrée, pour se prémunir disent-ils contre les retours excessifs et la disparition possible des maisons (au passage, il est à noter qu'il paraît normal, dans le système actuel, que les gros distributeurs

disposent de systèmes de couverture de leurs risques, alors que les très nombreux petits éditeurs qui se sont retrouvés sur le sable, après la chute d'un distributeur, n'ont jamais bénéficié d'aucune indemnité ni assurance.)

Des idées sont aussi en débat, comme le projet de constituer une nouvelle structure, centralisant les commandes pour les petits éditeurs, en relation avec le CELF et Dilicom. Nous sommes attentifs à ces projets, mais nous pensons qu'ils ne doivent pas faire illusion. Un grossiste de plus ne changera pas la donne. Et il ne faudrait pas entretenir l'illusion que le simple fait de figurer sur une banque de données informatiques puisse suppléer à tout le travail classique de distribution et de diffusion, auquel participent de nombreux acteurs : éditeurs, distributeurs, représentants, coursiers, libraires etc.

De notre côté, nous avançons une demande simple : que les pouvoirs publics apportent une aide conséquente aux expériences en cours par lesquelles des éditeurs se regroupent et mutualisent leurs moyens, sur la base de leurs affinités, pour distribuer et diffuser leurs livres dans de meilleures conditions d'un point de vue professionnel.

C'est un fait nouveau et qui mérite attention. Or ces structures, du fait de leur origine, souffrent en général d'un manque de financement et d'une difficulté à embaucher le personnel nécessaire. L'aide à leur consentir ne représenterait pas des sommes considérables, mais pourrait jouer un rôle décisif. Ne serait-ce que pour donner leur chance à ces expériences et vérifier dans la pratique la validité de cette idée.

## **LA DIFFUSION**

### **□ LES LIBRAIRIES**

Le point important est d'aider à ce que se maintienne un réseau vivant de librairies de qualité.

La loi Lang a certainement aidé au maintien d'un réseau de librairies petites et moyennes que le dumping sur les prix de ventes aurait mis plus en difficultés encore. Mais la tendance lourde à la concentration joue quand même. Sur 2 000 points de vente, on peut estimer à environ 300 le nombre de librairies littéraires de premier plan, qui sont des partenaires essentiels des éditeurs indépendants. La librairie française est bien vivante, mais elle est confrontée à des problèmes sérieux.

D'abord à la concurrence des grandes surfaces spécialisées dans le livre ou qui ont un rayon livres, le plus souvent très standardisé. Mais aussi au renchérissement de l'immobilier. Et enfin, à l'accroissement des nouveautés et des offices des gros éditeurs, que les libraires (qui assurent ainsi la rotation de la trésorerie des grands éditeurs) ont bien du mal à suivre. Au point que, pour reprendre la formule d'un libraire, le « métier de libraire consiste de plus en plus à savoir refuser des livres ». Ce qui est quand même paradoxal et peu réjouissant.

Des actions sont cependant conduites, à travers notamment les aides de l'ADELC (qui soutient environ 50 projets par an) mais aussi par certaines collectivités locales (par exemple en banlieue parisienne) qui ont aidé à l'implantation ou au maintien de librairies dans les centre-villes, par exemple en acquérant les murs et en consentant des loyers modérés.

Sans porter atteinte à la liberté des libraires, cela pourrait s'accompagner d'un effort particulier pour défendre le pluralisme dans la présentation des ouvrages et pour mener, conjointement aux éditeurs indépendants et aux auteurs, une action délibérée pour contre-carrer la tendance à l'uniformisation.

Mais souhaitons trouver, du côté des libraires indépendants, des interlocuteurs représentatifs avec qui nous pourrions envisager une communauté d'action. Il faut dire que, dans ce

domaine comme dans l'édition, l'indépendance est de plus en plus difficile à maintenir et beaucoup de libraires appartiennent maintenant à des chaînes.

## □ **LES COLLECTIVITÉS**

Le secteur des ventes en collectivités (bibliothèques publiques, municipalités, CE...) est lui aussi confronté à des transformations qui ne semblent guère positives. Certes, la loi a réglementé (et sensiblement réduit) les remises que les diffuseurs pouvaient consentir aux collectivités. Et c'est sans doute une bonne chose, pour les libraires et aussi les éditeurs. Mais, de plus en plus, les collectivités sont contraintes de suivre la procédure des marchés publics et des appels d'offre pour leurs achats de livres. Cette disposition, en fait, avantage considérablement les grands grossistes et empêche quasiment les petits diffuseurs et les éditeurs indépendants d'avoir accès à ces marchés, qui sont pourtant d'une grande importance, non seulement au plan économique, mais aussi pour l'action en faveur de la lecture publique, de même que pour la nécessaire conservation des oeuvres grâce à leur présence dans le réseau des bibliothèques.

Là encore, les mesures prises poussent à une uniformisation et une polarisation, alors qu'il faudrait au contraire favoriser la diversité et la qualité de la fourniture des livres aux collectivités, et même instaurer un système de soutien aux à ces acquisitions comme cela se fait dans certains pays nordiques où cela joue un rôle essentiel dans l'aide à la création.

## □ **VENTES DIRECTES**

Toujours en matière de diffusion, on ne peut pas ignorer le rôle que jouent les ventes directes, notamment les différentes formes de VPC. C'est un canal de vente qu'utilisent largement les grands éditeurs, via les clubs, et qui est souvent vital pour les petits éditeurs qui tiennent grâce à l'existence d'un réseau de lecteurs. Contrairement à ce qui a pu être affirmé parfois, ces formes de vente directes ne sont pas en soi contradictoires avec la diffusion en librairie, mais complémentaires. Actuellement la librairie, au sens classique, représente environ 30 % du commerce du livre. Mais elle joue évidemment un rôle essentiel. C'est la seule véritable vitrine du livre. Les ventes directes touchent un public différent de celui de la librairie (qui accepte de surcroît de payer des frais de port). Et de nombreux libraires ont d'ailleurs aussi une activité VPC.

Or, actuellement, rien n'est fait pour favoriser l'expédition postale des livres, qui reste le principal vecteur des envois aux particuliers. Contrairement à la presse, le livre ne bénéficie pas d'un tarif particulier et les frais postaux, notamment pour les libraires et les petits éditeurs, sont considérables. Nous souhaitons que soit examinée la possibilité de créer un tel tarif préférentiel pour aider le livre.

Le coût des envois postaux s'est, de plus, aggravé suite à la modification par la Poste de sa réglementation interne concernant le routage des revues. Il est maintenant demandé, depuis cet été, aux éditeurs de revue de se doter d'un logiciel (payant) acquis auprès de la Poste, pour refaire tout leur fichier d'abonnés afin d'indiquer les tournées des facteurs ! Ainsi, dans une logique liée au processus de privatisation rampante que connaît la Poste depuis plusieurs années, demande-t-on aux clients de faire le travail qui incombe normalement à cet organisme ! C'est tout à fait inacceptable. Notre association est intervenue auprès du Ministère sur ce sujet... Et lors du Salon des revues qui s'est tenu les 15 et 16 octobre derniers de nombreux éditeurs de revues ont signé une pétition sur ce sujet. Nous souhaitons maintenant qu'il y ait des suites concrètes.

## 4 – Aide à la communication et à la promotion

La promotion du livre est devenu un acte décisif, mais les dés en sont pipés. Comme dans les autres industries culturelles, même si les chiffres en jeu sont beaucoup plus modestes, quelques produits dont le succès est organisé au plan international bénéficient d'énormes budgets de lancement et la quasi totalité des autres n'ont pratiquement aucun moyen de se faire connaître. De plus, les grands groupes d'édition sont liés, par leurs actionnaires et par leurs prises de participation, à la plupart des grands médias écrits et audio-visuels. Ce sont donc les mêmes qui éditent, qui commentent et qui vendent. Sans oublier le phénomène qui n'est pas nouveau, mais qui s'aggrave du fait des concentrations éditoriales, des inévitables « renvois d'ascenseur » par lequel bon nombre d'auteurs et de journalistes sont liés à des éditeurs...

Tout cela n'interdit pas qu'un bon livre publié chez un petit éditeur puisse rencontrer un écho médiatique, mais la vérité est que la plupart des titres sont condamnés d'avance au silence.

Chacun est libre d'édition et il ne faut pas d'autorisation officielle pour exercer cette activité, mais le système actuel du marché et des médias conduit à des formes de censure « soft » qui peuvent se révéler plus efficaces que la censure traditionnelle.

Le marché noie les livres dans la masse des invendus et les médias font grand bruit de quelques livres (dont il faut parler car tout le monde parle) et laissent dans l'ombre la plupart des ouvrages, au motif compréhensible qu'il n'est pas possible de parler de tout. La raréfaction des journaux littéraires, dans le même temps que la multiplication des médias audio-visuels a sérieusement accentué le phénomène. La course à l'audimat conduit non pas à la diversification, mais à l'uniformisation. Il est remarquable de constater que l'explosion du nombre des chaînes télévisées n'a pas contribué à multiplier les émissions consacrées au livre et à la lecture. Sur les quelques 200 chaînes des différents « bouquets », il n'y a pas, pour reprendre un exemple emblématique qui concerne beaucoup de petits éditeurs, une seule émission consacrée à la poésie !

Peut-on attendre quelque chose des pouvoirs publics dans ce domaine ? Il nous sera bien sûr objecté que les médias sont libres et que ce n'est pas aux pouvoirs publics de dicter aux médias ce qu'ils doivent programmer.

Ceci étant, les télévisions publiques qui bénéficient de la redevance des contribuables devraient avoir des missions de service public aussi dans le domaine culturel et littéraire.

Pour obtenir que les chaînes publiques fassent ce que ne font pas les chaînes privées, il est évident qu'il faudrait une action conséquente et importante menée par les acteurs de la vie culturelle, par les citoyens et les associations.

La discussion que nous avons eue lors de nos États généraux avait mis en évidence qu'au-delà de cette action de caractère politique et culturel, les éditeurs indépendants pourraient envisager des actions conjointes pour mieux faire connaître leur activité au public.

L'organisation, par l'association *l'autre LIVRE*, du Salon international des éditeurs indépendants, qui connaît cette année sa troisième édition, s'inscrit dans cette démarche.

Beaucoup d'autres initiatives, plus locales ou plus spécialisées, existent fort heureusement et elles jouent un rôle important dans les efforts que font les éditeurs indépendants pour résister et exister.

À l'heure de l'hypermédiatisation de la vie culturelle, le livre peut être le support de nombreuses rencontres, non médiatisées, c'est à dire directes, entre les auteurs et les lecteurs. Cela contraint les auteurs et leurs éditeurs à se faire, un peu comme au XVIII<sup>e</sup> siècle, les colporteurs de leurs livres et c'est effectivement ce que la plupart d'entre nous font. C'est évidemment une action très prenante qui s'apparente à un travail de fourmi, parfois épuisant, mais vital pour les petits éditeurs indépendants et décisif pour que vivent dans ce pays des réseaux que l'on pourrait qualifier de résistance culturelle.

Cette action qui commence à être reconnue, devrait bénéficier d'un véritable appui de la part de tous les acteurs publics de la politique du livre.

## **5 – L'organisation de la profession**

Au cours des trois dernières années, les éditeurs indépendants ont commencé à se faire entendre. Leur existence et leurs problèmes suscitent discussions, articles, réflexions...

Des associations, (qui en vérité ne se situent pas toutes sur le même plan, ni du point de vue de l'objet, ni du point de vue de la représentativité) existent. Des contacts ont eu lieu entre ces associations, souvent à notre initiative.

Aujourd'hui, il semble nécessaire, à la fois pour une meilleure prise en compte des problèmes et pour se faire mieux entendre des différents interlocuteurs qui sont les nôtres, de progresser dans l'organisation de la représentation collective des éditeurs petits ou jeunes et indépendants.

Nous faisons dans ce but deux propositions :

que le SNE accepte en son sein, comme cela avait déjà été proposé, non seulement tel ou tel d'entre nous, mais les associations d'éditeurs qui en feraient la demande. Désigner l'un des membres de la direction du SNE comme « représentant » des petits éditeurs, quelle que soit la qualité et les bonnes intentions de cet éditeur, traduit sans doute l'apparition d'une préoccupation... mais ne peut remplacer la représentation démocratique des éditeurs par eux-mêmes.

que se forme un comité de coordination des associations d'éditeurs indépendants. Cette instance nouvelle, tout en respectant l'indépendance de chaque association et en écartant toute idée d'hégémonie ou de fusion, permettrait de procéder régulièrement à des échanges d'informations et d'avis, de prendre éventuellement des initiatives en commun et de parler, quand nécessaire, d'une même voix, aux pouvoirs publics. Nous avons fait cette proposition à l'issue de nos États généraux. Nous la réitérons aujourd'hui.

## **EN GUISE DE CONCLUSION PROVISOIRE**

Nous avons essayé de dresser un état des lieux et tenté de formuler quelques propositions pour la défense de l'édition indépendante.

Non seulement nous nous adressons aux pouvoirs publics et aux autres instances et organisations de la profession, pour faire avancer des idées et des revendications, mais sans attendre que tout vienne des autres, et sans nous satisfaire des « larmes de crocodiles » qui sont régulièrement versées sur le sort des éditeurs indépendants, ni même des discours bien intentionnés, nous avons entrepris de prendre des initiatives concrètes.

L'action qui a été engagée par notre association peut paraître relever d'un véritable travail de Sisyphe, car, dans le système actuel, la tendance à la concentration semble s'imposer sans quasiment aucun frein. Et nos moyens et nos possibilités paraissent tout à fait dérisoires...

Pourtant, il ne faudrait pas sous-estimer ce qui a été engagé. Dans une profession où la règle est l'éparpillement, voire souvent l'individualisme, avoir constitué une association regroupant pour l'instant une cinquantaine d'éditeurs est déjà en soi un résultat encourageant. Comme ont été autant d'encouragements à persévérer nos deux premiers salons et la réussite de nos États généraux.

L'indépendance et la modestie de nos maisons d'édition nous pose de nombreux problèmes et rend leur existence souvent précaire, mais c'est en même temps ce qui fait notre force et notre vitalité. Notre passion pour le livre est vive et nous ne sommes pas près de nous laisser décourager.